

Manutention manuelle de charges et prévention des maux de dos

 7 h  180,00 €

Public

Toute personne amenée à solliciter son dos dans le cadre de son travail

Prérequis

Aucun

Objectifs

Cette formation vise à sensibiliser les travailleurs à la problématique des troubles musculosquelettiques dont les maux de dos résultant entre autre de la manutention de charges, des gestes répétitifs et des postures inadaptées.

A la fin de cette formation, le travailleur sera capable :

- De déceler les mouvements potentiellement dangereux pour le système ostéoarticulaire
 - D'appliquer les principes de base de protection et d'économie d'effort (postures clés)
 - D'effectuer des exercices pour soulager les douleurs éventuelles qu'ils pourraient rencontrer
 - De porter une attention particulière sur les différents facteurs qui influencent les conditions ergonomiques d'une situation de travail (espaces et hauteurs de travail, organisation du travail...)
-
- Rappels théoriques de l'anatomie et du fonctionnement de la colonne vertébrale
 - Les facteurs aggravants et les pathologies professionnelles.
 - Présentation des notions d'ergonomie dans un but d'aménagement ergonomique de postes de travail correspondant aux réalités professionnelles des participants
 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort avec éducation gestuelle spécifique.
 - Apprentissage de postures clés de la manutention
 - Exercices de relâchement (stretching)

Informations pratiques

› Droit d'inscription

180,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

› **Horaires**

📍 **Verviers**

- › Le 2 février 2026
De 8h30 à 16h30

📍 **Villers-Le-Bouillet**

- › Le 21 mai 2026
De 8h30 à 16h

📍 **Liège**

- › Le 17 mars 2026
De 8h30 à 16h30
- › Le 23 juin 2026
De 8h30 à 16h30

› **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

› **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>) .

› **Reconnaissance**

Attestation de participation

› **Partenaires**

Constructiv (pour le secteur de la construction)